Date de création/révision: 12/01/2004

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIVER-125

RAISON SOCIALE
JohnsonDiversey

RISQUES SPECIFIQUES

NOCIF - R22-31-41

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT CLAX CID 6BL1
- REFERENCE 125
- FOURNISSEUR JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

Téléphone / Fax 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation
Additif neutralisant de blanchiment et d'alcalinité résiduelle.

2 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide réductrice.

Constituants contribuant aux dangers

CAS N°7681-57-4	Bisulfite de disodium - Xn, R22-31-41	> 30%
CAS N°497-19-8	Carbonate de sodium - Xi; R36	< 5%

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

NOCIF

R22: nocif en cas d'ingestion.
R31: au contact d'un acide dégage un gaz toxique.
R41: risque de lésions oculaires graves.

4 – PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
laver avec de l'eau.
- EN CAS D'INGESTION:
retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons: 01 40 05 48 48
Des symptomes d'empoisonnement peuvent survenir après plusieurs heures, c'est pourquoi une observation médicale durant 48h après l'accident, est nécessaire.
- EN CAS D'INHALATION:
retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans un zone aérée
Consulter un médecin.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction

CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: port d'un masque respiratoire

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles

Comme pour le contrôle de l'exposition.

- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de Nettoyage

Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agrée.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Eviter tout contact avec les yeux .
Manipuler en évitant les projections.

STOCKAGE

Stocker le produit dans son emballage d'origine fermé.
Eviter les températures extrêmes.
Stocker à l'écart des acides et des oxydants.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
7681-57-4 bisulfite de sodium (> 30%) - VME = 5 mg/m3
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Port d'un appareil de protection des yeu/du visage.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL:
Fontaine oculaire et lavabo.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Liquide limpide, jaune pâle.

PH à 20°C : 6.0 à 6.5

Température de changement d'état

non déterminé

Point d'éclair

non applicable

Caractéristique d'explosivité

non explosif

Densité

à 20°C : 1.32 g/cm3

Solubilité

miscible à l'eau.

10- STABILITE ET REACTIVITE

Réagit avec les acides et les agents oxydants.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

PRODUIT IRRITANT
TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) comprise entre 200 et 2000 mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisatio
- yeux: provoque de fortes irritations
- inhalation: provoque des irritations
- ingestion:provoque des irritations, produit nocif

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit conforme à la législation relative à la biodégradabilité des détergents (décret et arrêtés du 24/12/87).
Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets:20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
ADR/RID :
UN 2693, HYDROGENOSULFITES EN SOLUTION AQUEUSE, N.S.A. (METABISULFITE DE SODIUM), 8, III.
IMDG:
HYDROGENOSULFITES EN SOLUTION AQUEUSE, N.S.A.(METABISULFITE DE SODIUM),8, UN 2693, III.

AUTRES INFORMATIONS:
Classe 8 - Code danger 80
IMDG: Fiche de sécurité: F-A,S-B - Polluant marin:non

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage des préparations dangereuses.
Ingrédients responsables de la classification: bisulfite de disodium
Symbole : Xn Nocif
Phrases R : R22-31-41
Phrases S : S26-39

16- AUTRES INFORMATIONS

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	5 à < 15	15 à < 30	30 et +
Phosphates				
Phosphonates				
Tensio-actifs anioniques	X			
Tensio-actifs cationiques				
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques				
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés				
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)				
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzene				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures alophatiques				
Halogénés				
Savons				
Zéolites				
Polycarboxylates				

Référence Internationale: MSDS 1736 - Vers.3 (26/05/2003)
FW.LD.Ne21-01 (01/05/2003).
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classés 'Dangereux' peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99
Accès INTERNET: http://www.diese-fds.com

A N N E X E

Liste des phrases R
(AISD 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflam- mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquer le cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles